

Les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France,

Le rectorat de l'Académie de Lille,

La direction des services départementaux de l'Education nationale - Nord

avec le concours déterminant

de la Bibliothèque municipale de Lille, en lien avec les bibliothèques de Lomme et d'Hellemmes,

du service Lille, Lomme, Hellemmes, Ville d'Art et d'Histoire,

du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille, en lien avec les écoles de musique de Lille, de Lomme et d'Hellemmes,

et dans le cadre du **Projet Educatif Global (PEG)** des communes de Lille, Lomme et Hellemmes ainsi que dans le cadre du programme de résidences-missions d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle lancent

**un appel à candidatures en vue de la réalisation
de deux résidences-missions
autour du thème
en ac{CORPS}
en direction**

- 1) des autrices, auteurs, illustratrices et illustrateurs jeunesse
- 2) des architectes, plasticiennes et plasticiens, designers, paysagistes, seul.e.s ou en collectif

Le nombre des artistes choisis dans chaque domaine artistique et la durée de chaque résidence varient en fonction des candidatures reçues.

I. LE CADRE

Dans le cadre du projet éducatif global (PEG), mis en œuvre par les villes associées de Lille, Lomme et Hellemmes, il est souhaité de :

- réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture,
- permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes en âge scolaire une sensibilisation artistique et culturelle.

Pour ce faire, de nombreux dispositifs et de parcours d'éducation artistique et culturelle sont mis en œuvre. Trente-deux intervenants qualifiés interviennent tout au long de l'année pour déployer 4 plans artistiques dans les écoles, de la maternelle et jusqu'au lycée. Il s'agit des plans musique danse théâtre ; lecture ; architecture et patrimoine ; culture scientifique. Les intervenants artistiques de la Ville sont régulièrement accompagnés par des artistes et autrices-eurs, notamment lors de résidences-missions, confiées à des artistes d'horizons divers.

Les plans musique danse théâtre, culture scientifique et architecture et patrimoine couvrent le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes. Les communes associées disposent néanmoins de leur propre plan lecture, pilotés par leur bibliothèque municipale.

Les résidences-missions sont réalisées en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – la délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Nord (DSNEN).

Voici une présentation des plans artistiques concernés par les résidences mission. Les équipes qui en sont rattachées sont les interlocuteurs privilégiés des artistes résidents et les accompagnent au fil de leur séjour :

1. Plan lecture

Le plan lecture développe les BCD (Bibliothèques centres documentaires) dans les écoles maternelles et élémentaires et organise des actions autour du livre jeunesse. Il met en place une programmation d'action culturelle et de formations pour faire vivre ces lieux en invitant des actrices-eurs du livre jeunesse. Il met en place une programmation d'action culturelle et de formations pour faire vivre ces lieux en invitant des actrices-eurs du livre à venir rencontrer les enfants.

6 assistantes bibliothécaires interviennent dans tous les quartiers de Lille.

2. Plan architecture & patrimoine

Le service Ville d'art et d'histoire propose une méthode active d'éducation à l'architecture et à l'urbanisme en privilégiant l'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité. Un regard croisé entre plusieurs champs disciplinaires est favorisé : architecture, urbanisme, géographie, histoire, histoire des arts, arts plastiques, les projets se basent sur l'échange entre le groupe et l'intervenant-e au travers des différentes séances où s'alternent parcours et ateliers.

II. LA THÉMATIQUE

La thématique générale proposée pour l'année scolaire 2023-2024 des résidences-missions est « **en ac{CORPS}** ».

Paris et la France accueillent en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les valeurs d'amitié, d'égalité et de respect sont à l'honneur. Si les capacités du corps sont au cœur des performances des athlètes, ces dernières convoquent également l'esprit et le collectif.

La thématique **en ac{CORPS}** renvoie à cette idée du corps comme médium et vecteur de création et de performance, à la fois dans son individualité - le corps et l'esprit, le geste artistique et la démarche créative... - mais également collectivement lorsque les corps s'accordent à l'unisson dans une même démarche ou, au contraire, enrichissent le collectif par leur pluralité ou même leur dissonance.

Tous les êtres et tous les corps étant différents, nul ne saurait être exclus, et cette richesse dans la diversité pourra être célébrée. Dans une société que nous souhaitons toutes et tous plus inclusive, les corps empêchés devront avoir leur place au sein de la démarche de l'artiste-résident·e.

Des artistes de diverses disciplines seront invité·e·s en résidence afin de partager avec les enfants et jeunes leur vision du monde et de réveiller la réflexion et la créativité qui sommeillent en chacun.

Dans le contexte d'une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire, nous retenons de cette définition les mots-clefs suivants : processus créatif, pluridisciplinarité, environnement, création d'espace, messages visuels et sonores, émotions, identité et expérience.

III. LES OBJECTIFS

Les partenaires des résidences-missions souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps de rencontrer de façon privilégiée des artistes contemporain·e·s ainsi que leurs œuvres ;
- Permettre, au-delà de ce public, de toucher aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;

- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les actrices et acteurs du secteur culturel, au même titre que celles et ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'il s'agisse des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale, environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- ✓ *du principe de modération en initiant des pratiques plus durables, privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc ;*
- ✓ *de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;*
- ✓ *des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone du secteur culturel ;*
- ✓ *des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;*
- ✓ *de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.*

IV. LE DÉROULÉ ET LE CALENDRIER

Pour le calendrier détaillé, merci de se référer aux fiches thématiques.

Les résidences-missions se déroulent en trois périodes de présence sur le territoire :

1° Un temps de formation / rencontre : Cette rencontre avec l'ensemble des artistes sélectionné-e-s prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignant-e-s, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec les artistes-résident-e-s et leur travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste-résident-e.

Date envisagée : octobre 2023

Un temps de formation et de rencontre avec les équipes des plans est également envisagé en préambule des actions afin de favoriser la rencontre des artistes, de leurs démarches et de leurs œuvres.

2° Une première phase de présence sur le territoire, de découverte et de rencontre avec les équipes culturelles et éducatives.

Date envisagée : entre octobre 2023 et février 2024 en fonction du plan artistique concerné

Découverte du territoire : Au cours de ce séjour, chacun-e des artistes-résident-e-s va pouvoir s'imprégner des trois communes associées en découvrant les quartiers et les différents équipements culturels qui y sont implantés. Il-elle va pouvoir également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoires (liées notamment à la question de la diffusion des œuvres) avec les responsables des services culture et éducation, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du temps périscolaire.

Rencontres avec les équipes éducatives : Ces équipes sont préalablement sélectionnées et invitées à appréhender la recherche et la production artistique de chaque artiste-résident-e. Les rencontres avec elles permettent l'élaboration d'une action artistique, appelée ici un « geste artistique* ».

Chaque plan artistique - lecture et architecture & patrimoine - a à sa charge une vingtaine d'équipes éducatives que les artistes sont appelé-e-s à rencontrer au cours de cette période et de sa résidence qui en suit.

**Qu'est-ce qu'un geste artistique ?*

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste, chaque geste artistique se mène en direction des enfants ou des jeunes dont chaque équipe rencontrée a la responsabilité ou la charge.

Ce geste peut être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé. Quel que soit le parti-pris retenu, ici ou là, il s'avère à chaque fois unique et se donne toujours pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de la démarche propre à l'artiste-résident-e qui l'a inspirée et co-réalisée, d'en percevoir la singularité et la force qui la sous-tendent.

3° Une deuxième et plus longue phase de présence sur le territoire. Cette période peut varier entre cinq et douze semaines selon l'artiste sélectionné.

Date envisagée : entre janvier et juin 2024 en fonction du plan artistique concerné

Trois axes seront développés pendant cette phase de résidence :

- Une action de médiation qui cherche à engager un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices-démultiplicatrices de la résidence-mission. Il s'agit d'une véritable résidence d'immersion dans la vie du territoire. L'artiste-résident-e est censé-e rencontrer un maximum d'acteurs culturels et éducatifs du territoire en question afin de donner une ampleur inédite à sa présence.
- La réalisation des gestes artistiques envisagés avec les différentes équipes éducatives et leurs classes ou groupes.
- La diffusion de ses œuvres à travers le territoire d'action. L'action de diffusion constitue probablement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective en jeu. Elle contribue à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement pour chaque jeune habitant - quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs - une proximité et, de ce fait, une familiarisation certaine avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident-e, se déployer dans l'espace public extérieur. Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien-sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le-la résident-e, l'équipe culturelle l'accompagnant tout au long de son séjour et les responsables des différentes structures culturelles ou de tout autre lieu d'accueil des œuvres.

V. LES CONDITIONS FINANCIÈRES

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident-e, il est précisé ici que l'artiste-résident-e est rémunéré-e de façon forfaitaire et en fonction de son statut. Les montants bruts varient en fonction du statut ou régime de l'artiste. Les montants sont spécifiés dans chaque fiche thématique.

La Ville de Lille prend également en charge le logement de l'artiste-résident ainsi que certains déplacements. Les détails des conditions seront fixés dans des conventions individuelles signées avant le début de la résidence-mission. Pour le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes les différentes résidences englobent une totalité de trente semaines de présence artistique.

L'artiste devra disposer d'un numéro SIRET pour émettre des factures ou être affilié-e à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations.

Ce sont les contributions respectives de la DRAC des Hauts-de-France et de la Ville de Lille qui permettent la rétribution.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de chaque artiste retenu-e, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées, notamment avec les équipements culturels concernés.

Chaque artiste retenu·e étant appelé·e à résider de manière effective sur le territoire de Lille/Lomme/Hellemmes, les communes associées prennent en charge les frais relatifs à l'hébergement des non-Lillois·es.

La Ville de Lille prend aussi en charge les frais de déplacement sur le territoire d'action sur la base d'un forfait. Cette prise en charge recouvre le voyage aller/retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base de la seconde classe SNCF).

En revanche les frais de repas seront à la charge de l'artiste.

VI. LES PARTENAIRES

Le territoire de la mission, constitué par les communes associées de Lille, Lomme et Hellemmes, est traversé par cinq circonscriptions scolaires (Lille Centre, Lille Ouest, Lille Est, Lille Hellemmes et Lomme).

Pour information, cela représente pour l'enseignement public du premier degré :

- 49 écoles élémentaires (39 à Lille, 7 à Lomme et 3 à Hellemmes)
- 55 écoles maternelles (42 à Lille, 8 à Lomme et 5 à Hellemmes)

et pour l'enseignement public du second degré :

- 12 collèges
- 7 lycées
- 4 établissements spécialisés

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

Accompagnement par les deux plans artistiques :

Ce sont les équipes des deux plans artistiques déjà cités qui accompagnent, chacune, l'un des artistes-résident·e·s. Ceci tout au long de la résidence. Elles ont donc, à ce titre, la mission :

- d'accompagner l'artiste afin de le·la guider dans sa découverte du territoire ;
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- d'organiser la diffusion éventuelle de son œuvre (pendant la résidence, et éventuellement en amont et à l'issue de celle-ci) dans les lieux dédiés ou non dédiés avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- de faciliter, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (première phase de la résidence-mission) ;
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (deuxième et troisième phases de la résidence-mission) ;
- d'organiser l'information et la communication en faveur de cette résidence, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget,...)

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident·e et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs missions ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DAAC et DSDEN) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenu·e·s.

VII. LA COMMUNICATION

Nul·le habitant·e du territoire d'action n'étant censé·e ignorer la présence des artistes-résident·e·s et de leurs productions artistiques, les différents partenaires s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme ARTS, les premiers concernés.

VIII. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. L'artiste-candidat·e doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste-candidat·e doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un·e même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation (*)
- un curriculum vitae
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat·e avec une liste des œuvres / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence (à préciser le cas échéant)

() : il n'y a pas de projet particulier à produire, car il s'agit ici d'un appel à candidatures et non d'un appel à projets. La lettre de motivation peut évoquer certaines pistes que l'artiste-candidat·e envisage de proposer aux équipes de professionnels, acteurs-démultiplicateurs de l'éducation artistique, rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.*

Envoi de la candidature :

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le dimanche 21 mai 2023 au plus tard, par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante : ptic.drac.hauts-de-france@culture.gouv.fr en indiquant dans l'objet du mail : ARTS LLH - nom de l'artiste ou du collectif.

Sélection :

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes associées, de la Direction régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, de l'Education nationale, du Conservatoire de Lille, de la Bibliothèque municipale de Lille, du service Ville d'Art et d'Histoire et d'autres acteurs culturels du territoire.

Les noms des artistes retenus seront annoncés à la mi-juillet 2023 au plus tard.

Pour plus d'informations :

En savoir plus sur le principe de résidence-mission :

<https://www.culture.gouv.fr/content/download/204816/2175708/version/1/file/qu%27est%20ce%20qu%27une%20r%C3%A9sidence-mission.pdf>

Ville de Lille - Pôle Culture et Relations internationales
Alexandre Pouliguen Directeur de projets EAC & inclusion
06 50 58 96 55

LE PLAN LECTURE

Le Plan Lecture développe les bibliothèques centres documentaires (BCD) dans les écoles maternelles et élémentaires, et organise des actions autour du livre jeunesse. Il met en place notamment une programmation d'action culturelle pour faire vivre ces lieux en invitant des acteurs-trices du livre à venir rencontrer les enfants.

Six assistantes bibliothécaires interviennent dans tous les quartiers de Lille pour la mise en place, la bonne tenue et l'animation des BCD : achat d'ouvrages, formations, informatisation, aménagement, animations autour du livre et de la lecture, etc.

DANS LE CADRE DU PLAN LECTURE, IL EST RECHERCHÉ :

des autrices, auteurs, illustratrices et illustrateurs ayant déjà édité pour la jeunesse et aimant transmettre, rencontrer et créer avec des groupes, notamment avec des classes.

Calendrier pour deux artistes pour cinq semaines de résidence chacun-e, réparties comme suit :

- Phase 1 découverte et immersion : présentation aux enseignants le 4 octobre et 5 octobre
- Phase 2 construction et rencontre des partenaires : une semaine entre octobre et décembre
- Phase 3 réalisation : entre février et juin - calendrier à affiner avec les artistes.

Les candidat-e-s retenu-e-s s'engagent à se rendre disponibles durant les 25 jours de la période de résidence.

La résidence aura lieu du lundi au vendredi.

Les dates des phases 2 et 3 peuvent être portées à discussion avec les artistes pour correspondre au mieux aux calendriers de chacun-e.

Il est porté à la connaissance des artistes-candidat-e-s que dans le cadre des ARTS, l'appel à candidatures concerne également le Plan Architecture & Patrimoine, et les résidences sont appelées à se déployer en simultanée. Des interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles, et même encouragées.

Conditions financières

Un contrat de prestation artistique entre la Ville de Lille - Bibliothèque municipale et l'artiste sera établi. L'artiste-résident-e sera rémunéré-e de façon forfaitaire à hauteur de 1500€ net par semaine (5 jours d'intervention par semaine). Les montants bruts varient en fonction du statut ou régime de l'artiste. En cas de modification du volume de présence la Ville de Lille se réserve le droit d'adapter le tarif forfaitaire.

LE PLAN ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Le service Ville d'Art et d'Histoire (label du Ministère de la Culture) propose une méthode active d'éducation à l'architecture et à l'urbanisme en privilégiant l'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité, favorisant ainsi un regard croisé entre plusieurs champs disciplinaires : architecture, urbanisme, géographie, histoire, histoire des arts, arts plastiques...

Les projets se basent sur l'échange entre le groupe et l'intervenant-e au travers des différentes séances où alternent parcours et ateliers.

Les rencontres, échanges et ateliers favorisent l'épanouissement personnel à travers le développement du sens critique et la découverte des disciplines artistiques.

DANS LE CADRE DU PLAN ARCHITECTURE ET PATRIMOINE – SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE, IL EST RECHERCHÉ :

Un·e architecte, plasticienne ou plasticien, designer, paysagiste,
seul·e ou en collectif

Pendant douze semaines de résidence, réparties comme suit :

- Phase 1 – Présentation aux enseignants et partenaires : un mercredi après-midi en septembre 2023
- Phase 2 – Rencontres et co-construction avec les partenaires : une à deux semaines en novembre 2023
- Phase 3 – Rencontre et réalisation d'un geste artistique avec les élèves : entre mars et mai 2024 + dates éventuelles d'intervention dans le cadre de Môm'Art, exposition des travaux d'enfants

Le calendrier est à établir et à affiner avec l'équipe du plan. Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à se rendre disponible durant les soixante jours, ou tout le temps de la période de résidence. Cette dernière aura lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, parfois les mercredis selon les demandes sur le temps périscolaire.

Il est prévu un temps fort par résidence, ainsi qu'un éventuel temps fort en commun avec les autres artistes des autres plans pour la diffusion de leurs œuvres et celles des enfants dans le cadre de Môm'Art. Ce temps fort pourra se présenter sous la forme d'un week-end d'ateliers, de rencontres où d'autres artistes pourront être invité·e·s. Il est porté à la connaissance des artistes-candidat·e·s que dans le cadre des A.R.T.S., l'appel à candidatures concerne également le Plan Lecture, et les résidences sont appelées à se déployer en simultanée. Des interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles, et même encouragées.

Conditions financières

La rémunération des artistes sera déterminée en fonction du projet élaboré conjointement et le temps de présence sur le territoire.